

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x																				
										✓										
		12x		16x		20x		24x			26x		28x		30x				32x	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

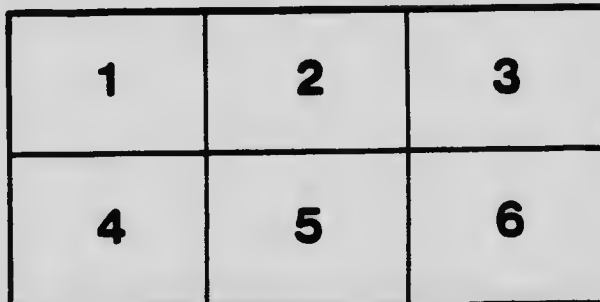
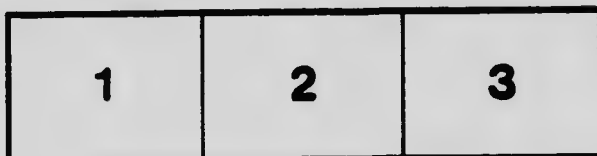
Lakehead University,
Chancellor Paterson Library,
Thunder Bay

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagram illustrates the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

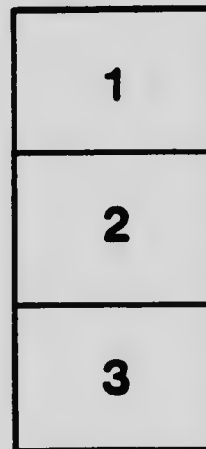
Lakehead University,
Chancellor Paterson Library,
Thunder Bay

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.50

1.56

1.63

1.71

1.80

1.88

1.96

2.00

2.05

2.10

2.16

2.24

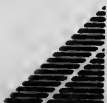
2.30

2.36

2.40

2.45

2.50



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

LEVESQUE

1073

10

PROJET D'ORGANISATION

D'une "Union Catholique."

Section Canadienne Française

Voici les grandes lignes d'un plan d'organisation de la section canadienne-française d'une Union pour la défense de nos droits et intérêts *religieux* et *nationaux*, dans la plus large acception de ces expressions.

CETTE organisation pourrait s'appeler, "L'UNION CATHOLIQUE, SECTION CANADIENNE FRANÇAISE." **Nom.**

Le français serait naturellement sa langue officielle. **Langue officielle**
elle. **Devise.**

Cette Section de l'Union prendrait pour devise: "DIEU ET MON DROIT"

L'insigne se composerait de 'deux mains fraternisant,' avec l'exergue: 'L'union fait la force,' le tout entouré de la feuille d'érable. **Insigne.**

Le drapeau serait le 'Carillon-Sacrée Cœur,' portant, si l'on voulait, l'emblème de l'Union. **Drapeau.**

Le but de l'organisation serait: 1°. De grouper tous les catholiques de langue française en une association commune, *religieuse* par sa nature, *nationale* par son caractère. Ce serait **UNE FORCE ORGANISEE** nous permettant de travailler de concert et plus efficacement à assurer notre libre développement, **RELIGIEUX, MATERIEL et NATIONAL.** **But: Se grouper et se protéger.**

2°. S'efforcer de faire rendre justice aux faibles et aux opprimés, quels qu'ils soient. **Protéger les autres.**

52072



- Affiliations.** 8°. Afin d'augmenter nos moyens d'action comme nos chauxes de nous protéger et de nous entr'aider mutuellement, accueillir avec joie, dans une idée de fraternité chrétienne, toutes les sociétés catholiques, de n'importe quelle langue, qui voudraient s'affilier à l'Union, tout en conservant leur langue et leur caractère de sociétés distinctes.
- Fédération.** Nous aurions par là, au moment de l'action, les avantages de la fédération des sociétés catholiques, sans en avoir les embarras. Chacune de ces sociétés vaquerait en paix à ses affaires, sans aucune ingérence étrangère, jusqu'au moment où elle solliciterait l'intervention de l'Union et des autres sociétés affiliées, ou que l'Union réclamerait son assistance, pour faire cesser des abus ou des injustices graves.
- MEMBRES :**
Contribution annuelle. Tout catholique parlant français, et ayant payé une contribution annuelle d'une piastre, serait membre actif de l'Union.
- Droit d'entrée.** On y ajouterait un droit d'entrée de 25 centins, afin de pourvoir aux frais d'organisation.
- Taxe spéciale.** Le Comité Exécutif pourrait de pins prélever sur chaque membre, en cas de nécessité urgente, des taxes spéciales de 10, 15, 20 ou 25 centins, mais ces diverses taxes réunies ne pourraient jamais s'élever à plus de 50 centins par année. L'Union serait donc à la portée de toutes les bourses.
- Autres conditions.** Les membres signeraient l'engagement d'être fidèle à la constitution et aux règlements de l'association, et devraient se procurer et porter l'insigne de l'Union.
- Membres ex officio.** Tous les évêques, prêtres et religieux, sans distinction de langage, seraient *ex-officio* membres actifs de l'Union.
- CONSEIL CENTRAL :**
Ses officiers. Le Conseil Central pourrait se composer comme suit : Un Grand Président Général et ses avisours, un Président Général, un Assistant Président Général, un Secrétaire Général, un Trésorier Général et un Organisateur Général.
- ORGANISATION RELIGIEUSE :**
Grand Président Général
Ses pouvoirs
Ses droits. Le Grand Président Général serait le plus haut dignitaire de la Province ecclésiastique de Québec, ou un autre évêque désigné par lui à cette fin. Le Grand Président Général aurait la suprême direction, avec droit de veto, en toute question, matière ou mesure concernant le dogme, la morale ou l'équité. Il posséderait toujours, en tout et partout, ses droits et privilèges de membre actif de l'Union.

Les autres évêques seraient les *aviseurs* du Grand Président Général, dont les décisions seraient finales dans les questions tombant sous sa juridiction.

Les amis de la cause s'assembleraient le plus tôt possible ; ils choisiraient un Président Général et un Assistant Président Général (dont la nomination serait conditionnelle à l'approbation du Grand Président Général), un Secrétaire Général, un Trésorier Général et un Organisateur Général, lesquels, avec les assistants qu'ils jugeraient à propos de s'adjoindre, constitueraient provisoirement le Comité Exécutif de l'Union.

Le Comité Exécutif s'aboucherait de suite avec le Grand Président Général et ses aviseurs, pour arrêter et rédiger les clauses de la constitution.

Le Comité Central s'emploierait ensuite à organiser partout les forces de l'Union, à recueillir les souscriptions, à fonder un organe officiel, etc.

Le siège de l'Union serait choisi, et changé au besoin, par le Conseil Central.

Dans tout ce qui ne serait pas du domaine de la conscience, le Président Général (ou à son défaut l'Assistant Président Général) aurait le contrôle, la direction absolue, et serait responsable des succès ou des revers de l'organisation, sauf le cas de force majeure.

Un Conseil Local pourrait être créé dans chaque diocèse.

Le Grand Président de ce Conseil Local s'entendrait avec l'Organisateur Général, pour établir des succursales dans chaque paroisse, mission, et autres endroits jugés convenables.

L'Orateur de chaque diocèse (ou son représentant) *ex-officio* Grand Président du Conseil Local.

Sur ce Conseil et ses succursales, les mêmes droits et pouvoirs que le Grand Président Général aurait sur l'Union entière (sauf appel au Grand Président Général).

Il nommerait un Aumônier pour le Conseil Local, et un pour chacune de ses succursales, et leur déférerait (sujet à l'appel à l'évêque) ses droits de direction et de *veto* sur toute question de dogme, de morale ou de justice.

Les Conseils Locaux et leurs succursales seraient se composer en plus des officiers jugés nécessaires par le Comité Exécutif Central, et opérer d'après ses règlements et ses instructions.

ORGANISATION CIVILE.

Ses officiers.

Comité Exécutif

Constitution.

Organisation générale.

Siège.

Contrôle civil.

Responsabilité

CONSEILS LOCAUX :

Succursales.

Leur Grand Président.

Ses droits et pouvoirs.

Aumôniers.

Autres officiers.

- 4
- Eviter surtout la complication des rouages administratifs.
- ORGANE OFFICIEL.**
Un organe officiel de l'Union serait publié, de la manière jugée la plus convenable, et serait fourni gratis à tous les membres.
- Correspondants.**
Chaque Conseil Local et chaque succursale y auraient un correspondant régulier, ce qui tiendrait le Conseil Central et toute l'Union au courant des travaux comme des besoins de l'association entière. Personne ne pourrait ignorer la position prise par le Conseil Central sur toute question intéressant l'Union, ni la direction donnée ou les ordres transmis.
- Les partis politiques.**
Les membres pourraient supporter n'importe quel parti ou gouvernement politique, mais à la condition expresse d'être prêt à se rallier pour suivre fidèlement la direction des chefs de l'Union (religieux ou civils, selon le cas), chaque fois que la morale, la justice, ou nos intérêts nationaux seraient gravement lésés ou méconnus, et que nos chefs exigeraient de s'unir pour combattre un parti, une association, ou un gouvernement, devenus odieux et injustes. Alors, pas de divisions, pas d'abstentions permises : aus à l'ennemi, tous ensemble et bien d'accord !
- Expulsions.**
Toute personne refusant de se conformer à la constitution et aux règlements de l'Union en serait expulsée et ne pourrait en porter l'insigne, à moins d'avoir été publiquement réinstallée.
- Amendements.**
Une section pourvoit à amender et suspendre au besoin certaines parties de la constitution et des règlements, ainsi qu'à la manière d'agir dans les cas imprévus.
- Il est aussi impossible d'établir des règles s'adaptant inflexiblement à tous les cas imaginables, que d'inventer un traitement médical s'appliquant indistinctement à toutes les parties du corps. Il faut du jugement en tout.

M.....

.....

.....

M.....

Depuis quelque temps déjà, des évêques, plusieurs prêtres, et une foule de laïcs, m'engagent à essayer de mettre à exécution un projet d'organisation que je leur ai soumis, ayant pour but de rallier les catholiques, et nous mettre en état d'opposer une masse compacte et disciplinée à ceux qui ont juré notre perte, mais que nous pouvons encore vaincre si nous savons nous unir.

Comme l'on m'assure que l'épiscopat canadien admet l'opportunité de fonder une "Union Catholique pour la défense de nos droits religieux," je me suis décidé, à la suggestion expresse de mon Ordinaire, Mgr. Lorrain, et d'autres évêques encore, de soumettre à Nos Seigneurs les archevêques et évêques canadiens français du Canada le projet d'Union ci-joint.

Ce projet, à l'exception de l'affiliation et de la fédération des sociétés catholiques, concerne uniquement l'organisation de la section canadienne-française de l'Union Catholique générale mentionnée plus haut, et dont nous serions le groupe le plus important.

Les catholiques de nationalités différentes pourraient s'organiser sur le même plan, ou sur tout autre qui leur conviendrait mieux, et s'affilier ensuite à notre section de l'Union Catholique.

Puisque c'est surtout à notre foi qu'on en veut, je crois—et bien d'autres avec moi—que c'est uniquement autour de nos chefs religieux, les évêques, qu'il faut se grouper et s'organiser. C'est sous la houlette de ces pasteurs vigilents que les brebis catholiques doivent se placer, afin de préserver leur organisation du mélange délétère des boucs maçonniques.

Dans toute organisation purement politique, personne n'aurait autorité pour dire à d'autres membres. "Nous sommes les gardiens du dogme et de la morale, et nous déclarons que ce que vous proposez leur est contraire." Les évêques seuls ont ce droit, cette mission.

J'oserais donc prendre la respectueuse liberté de solliciter l'expression de votre opinion sur ce projet, qui a déjà reçu les plus encourageantes approbations, tant du clergé que des laïques auxquels j'en ai fait part jusqu'à ce jour.

L'on m'assure qu'il n'y a pas le moindre doute que si Nos Seigneurs les évêques approuvent l'idée générale de ce projet, et se mettent à notre tête pour l'exécuter, s'ils expriment à leurs curés le désir de les voir aider l'Organisateur Général à établir partout des succursales de l'Union, avant un an, nous serions bien au-delà de cent mille membres dans la Puissance.

Prenant ce chiffre minimum pour base de notre calcul, nous aurions donc, à 25 centins *per capita* de droit d'entrée, \$25,000 pour défrayer les dépenses d'organisation.

Les contributions des membres formeraient un capital de \$100,000, se renouvelant annuellement. Avec cette somme, et le produit des annonces (qui serait considérable, pour un journal tirant à plus de 100,000 copies), il y aurait largement de quoi fonder et maintenir un organe officiel de première classe, et faire face aux dépenses de l'administration de notre section de l'Union catholique.

Si toutefois les dépenses d'organisation et d'installation, durant la première année, absorbaient plus que les revenus, ou que nous eussions une lutte quelconque à soutenir, la "taxe spéciale" nous fournirait les fonds nécessaires, jusqu'à concurrence de \$50,000. Il n'y a donc rien de laissé au hasard dans cette entreprise.

Quand même il se produirait quelques défections au moment de l'action, nous resterions encore une force imposante, avec laquelle il faudrait compter. Les lâcheurs eux-mêmes oseraient à peine se séparer de nous, car, comme les apostats, ils seraient publiquement déshonorés, et montrés au doigt d'un bout à l'autre du pays. Les députés canadiens-français surtout seraient bien sûrs de ne plus pouvoir se faire élire parmi nous, s'ils refusaient de se soumettre à la direction de l'Union Catholique.

Il n'y a pas de temps à perdre, il faut s'organiser au plus tôt, durant l'espèce de trêve à main armée que nous laissons l'ennemi. Nos adversaires sont bien organisés; ils ne dorment pas, comme le prouvent tous les efforts journaliers faits pour démoraliser le peuple, et séculariser l'instruction publique, même dans la province de Québec, notre boulevard religieux et national. L'ennemi est non seulement à nos portes, mais il a des intelligences dans nos murs, puisque nous sommes forcés de nous défendre tout à la fois contre l'intolérance des sectaires de la langue anglaise, qui veulent nous anéantir, et contre l'impérialisme français, qui menace de nous déborder.

Je vous supplie donc humblement de vouloir bien, dans l'intérêt de la cause catholique, me donner votre opinion sur ce projet, en m'indiquant, s'il y a lieu, les endroits qui vous paraissent défectueux, et les corrections à y apporter.

Daignez agréer d'avance l'expression de ma sincère gratitude, avec l'assurance du profond respect et de la haute considération de

Votre très humble et dévoué serviteur :

J. A. LEVESQUE, N. P.

